



Commune de Rougemont

DEMANDE D'ABATTAGE D'ARBRE(S)

SITUATION / ADRESSE		N° DE PARCELLE
L'Arrin, Chemin de la Verda 2		1238
NOM DU PROPRIETAIRE		
Monique Mayor		
ADRESSE DU PROPRIETAIRE	E-MAIL	N° TELEPHONE
Fillacherweg 14 3806 Bönigen	thomas.mathys@sunrise.net	+41 79 335 95 68
MOTIF DE LA DEMANDE selon article 15 LPrNP		
☒ Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés ☐ Entrave avérée à l'exploitation agricole ☐ Impératifs de construction ou d'aménagement ☒ Autre : <u>Problématique à cause des racines et des branches (murs et toit)</u>		
RAPPORT D'ARBORISTE	ENTREPRISE	DATE
☐ Oui ☒ Non, justification : <u>Hugo Rey, forestier triage 4.5</u>		<u>10.9.2026</u>
ESSENCE(S) A ABATTRE	ESSENCE(S) PRÉVUE(S) EN COMPENSATION Joindre un plan de situation avec l'emplacement	NOMBRE
Epicéa (47 cm DHP)	Erable sycomore (à proximité du chalet)	1

Seuls les dossiers complets seront traités et soumis à l'enquête publique durant 30 jours.

Prière de joindre les annexes suivantes :

- Photo du ou des arbres à abattre.
- Plan de situation (ou croquis détaillé) précisant l'emplacement, sur la parcelle, des arbres à abattre, avec les coordonnées géographiques pour chaque arbre.
- Plan de situation (ou croquis détaillé) de l'emplacement proposé pour les plantations compensatoires.
- Rapport d'arboriste, le cas échéant.

Lieu et date Bönigen, 15.9.26 Signature du propriétaire M. Mayor

Formulaire et annexes à retourner par e-mail : commune@rougemont.ch ou par courrier :
Administration communale, route de la Croisette 16, 1659 Rougemont

Informations générales :

- Loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrNP) :
<https://www.lexfind.ch/tolv/224631/fr>
- Règlement d'application de la loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager (RLPrNP – BLV 450.11.1) : <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/accueil>
- Les parcelles peuvent être visualisées sur le guichet cartographique Vaud : <https://www.geo.vd.ch/>

026.925.11.55

commune@rougemont.ch



REÇU LE 17 SEP. 2026

